

V

1218. — Approbation par Etienne 1^{er} de Nemours, évêque de Noyon, de la vente de douze bouverées à Deviscourt.

Stephanus, Dei gratia Noviomensis episcopus, omnibus hec visuris in perpetuum notum fieri volumus quod Willemus miles, filius Johannis castellani Noviomini et Thorote, in nostra presentia constitutus recognovit se vendidisse fratribus Ursicampi XII bovaria terre arabilis apud Deviscourt, de illo scilicet tenemento quod ibi emerat et sibi in partem terre assignaverat pater suus, sicut in carta ipsius Willelmi sigillo munita plenius continetur. Et quia terra illa de nostro erat dominio, et venditio ista facta sine nostro assensu rata esse non poterat, nos ad petitionem dicti Willelmi contractum illum ratum et firmum fore concessimus, presentemque paginam inde conscriptam sigillo nostro roboravimus, in testimonium et munimen. Actum anno Domini M^o CC^o XVIII^o.

Cart. d'Ourscamp. Chart. CCCCIV, aux Archives de l'Oise. Ed. Peigné-Delacourt, p. 245.

VI

1255. — Donation par Gaucher de Thourote, d'un bonnier et soixante verges de terre, situé sur la lisière du bois qu'on appelle les Alues à Denicourt.

Je, Gauchiers de Thorote, chevaliers, fas savoir à tous chiaus qui ces lettres verront ou orront, que je, pour le salu de mame, et de mes femmes, et de tous mes ancisseurs, ai donné à labeie de Nostre Dame d'Oscans VIII livres de Paris de rente, a penre chascun an permanablement ou travers dou Pont le Vesque, que je tenoie du chastelain de Noyon, à deux termes, cest à savoir iiij livres à le chandelier et iiij livres à le Saint Jehan. Après jai donné à le dite abeie tout le terrage de trois muies de terre qui tenoient de moi à terrage à terres d'Oscans qui sient vers Oresmiex; d'autre part j'ai donné à la dite abeie d'Oscans j bonnier et LX verges de terre, petit plus petit mains, laquelle terre et bonnier siet de lez le bos qu'on apele les Alues, ou terroir de Denicourt. Et toutes ces chozes, la dite abie d'Oscans tenra franchement et permanablement à touz jours. Et ceste aumosne je l'ai faite par le gré et par le volenté de ma femme, et ces presentes lettres scelées de mon scel j'ai données à la dite abeie d'Oscans